



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Décision du Bureau Communautaire

XXXXXXXXXX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260909-DB-2026-4-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2026

Publication : 16/09/2026

Séance du **Mercredi 9 Septembre 2026 à 8h30**

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
3 septembre 2026**

Nombre de membres en exercice : **15**
Nombre de membres présents : **13**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **0**

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, dûment convoqué le trois septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la communes de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, l'effectif du Bureau communautaire est de 15 membres au lieu de 18.

Direction : Direction Générale des Services

Service : Finances

Objet : Créances en non-valeur 2026

ELUS MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Commune	Noms des Conseillers	Fonction	Etat de présence		
			Présent	Excusé	Absent
CAMPAGNOLLES	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Pascal MARTIN	1 ^{er} Vice-président	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	M. Régis DELIQUAIRE	2 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Sylvain DELANGE	3 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
NOUES-DE-SIENNE	M. Sylvain LEROYER	5 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Lucien BAZIN	6 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Marie-Line LEVALLOIS	7 ^{ème} Vice-présidente	☒	☐	☐
SAINT-DENIS-DE-MÉRÉ	Mme Vanessa LARCHER	8 ^{ème} Vice-présidente	☒	☐	☐
LANDELLE-ET-COUPIGNY	M. Denis JOUAULT	10 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Nicole DESMOTTES	11 ^{ème} Vice-présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Patrice MARCHAND	1 ^{er} autre membre du Bureau	☐	☒	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Sandrine LEPETIT	2 ^{ème} autre membre du Bureau	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Hervé PONDEMER	3 ^{ème} autre membre du Bureau	☒	☐	☐

NOUES-DE-SIENNE	Mme Noémie ESNOULT	5 ^{ème} autre membre du Bureau	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Maryse DUVAUX	6 ^{ème} autre membre du Bureau	☐	☒	☐
			A donné pouvoir à M. Pascal MARTIN		
TOTAL			13	2	0
Membres du Bureau			15		

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres du Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 8 avril 2026 ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Bureau Communautaire par délibération n°D2026-5-4-1c du 11 mai, et notamment l'article 2-2 ;

Considérant que par courrier du 16 juillet 2026, Madame la comptable de la Trésorerie de Vire a informé l'Intercom de la Vire au Noireau de créances pour lesquelles le recouvrement n'a pas abouti.

Il s'agit de titre de recettes émis sur différents budgets :

Budget 93602 – ATELIERS RELAIS

Compte 6542 : Créances éteintes – Liste 8127821931 **3 694,47 €**

Budget 93611- BUDGET REOM

Compte 6542 : Créances éteintes – Liste 7790291231 **341,10 €**

Budget 93609 – BUDGET TEOM

Compte 6542 : Créances éteintes – Liste 7790291231 **503,62 €**

Compte 6541 : Créances non-valeurs – Liste 7738711431 **0,40€**

Considérant l'avis favorable de la commission « Moyens généraux, finances et Ressources Humaines » réunie le 08 Septembre 2026 :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

A l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances, minimes, éteintes ou irrécouvrables pour un total de 4 539,59 €

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

